

■ **Bar Joe Pizza Sàrl**, à Sion, rue de Lausanne 81, 1950 Sion, nouvelle société à responsabilité limitée. Date des statuts: 24.09.2003. But: livraison de pizzas et de boissons à l'emporter; la société peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger et participer à d'autres entreprises, acquérir ou fonder des entreprises qui ont un but identique ou analogue, faire toutes opérations mobilières ou immobilières, conclure tous contrats propres à développer le but de la société ou s'y rattachant directement ou indirectement. A cet effet, la société peut entreprendre toutes opérations commerciales, financières et artisanales liées directement ou indirectement avec son but social. Capital social: CHF 20'000.--. Faits qualifiés: apport en nature et reprise de biens: selon convention du 24.09.2003, Angelo et Maria Fernanda Tristao font apport de matériel d'exploitation d'une valeur de CHF 27'259,45 accepté pour ce prix et dont CHF 20'000.-- sont imputés sur le capital contre remise de la totalité des parts sociales, le solde constituant une créance envers la société. Organe de publication: BO et, quand la loi l'exige, la FOSC. Personnes inscrites: Tristao, Angelo, citoyen portugais, à Vétroz, associé et gérant, avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 19'000.--; Tristao, Maria Fernanda, citoyenne portugaise, à Vétroz, associée et gérante, avec signature collective à deux, pour une part sociale de CHF 1'000.--. Capital social entièrement libéré.

Journal no 1502 du 28.10.2003
(01241408 / CH-626.4.009.027-1)